



**FORCE OUVRIERE**  
**LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT**

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris  
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02  
 01.55.80.66.43       01 55 80 66 49  
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>  
✉: [fo.drifp75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifp75@dgfip.finances.gouv.fr)

**COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 18 AVRIL 2017**

Ce CTL était reconvoqué le 18/04/2017 après boycott par les trois organisations syndicales (Solidaires, CGT et FO) de la première séance prévue le 30/03/2017.

L'ordre du jour était le suivant :

- campagne IR (bilan de la campagne 2016 /présentation de la campagne 2017)
- mise en place d'un protocole entre PCRCP et SIP
- questions diverses

Campagne impôt sur le revenu :

Dans sa déclaration liminaire, la délégation FO DGFIP a questionné la direction sur de nombreux points relatifs à l'organisation de la campagne IR 2017.

En effet, la campagne IR a pour particularité cette année, à côté de l'exercice des missions traditionnelles, de préparer la mise en place prochaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, du prélèvement à la source (PAS).

La délégation FO DGFIP a réaffirmé son opposition à la mise en place de cette réforme qui n'a pour d'autre but que de liquider purement et simplement le recouvrement dans les SIP.

Nous n'avons obtenu, de la part de la direction locale, quasiment aucune réponse aux questions pourtant précises que nous avons évoquées dans notre déclaration liminaire et en séance.

Aucune réponse précise aux questions relatives à l'organisation précise du système, aux aspects techniques et informatiques, aux liaisons entre les différents services, aux problèmes de répartition des compétences, de responsabilité des comptables etc.etc

Autant d'interrogations qui préoccupent les collègues qui vont devoir faire face eux aux contribuables totalement désorientés.

Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration liminaire, les collègues en particulier des SIP mais aussi des SIE vont être plus que jamais sollicités au sujet du PAS et vont connaître une charge de travail supplémentaire sans précédent. Une sollicitation de tous les instants des collègues est à craindre avec entre autre la modification de nombreux imprimés et rubriques de la déclaration de revenus année 2016, avec la collecte de RIB auprès des contribuables, avec la nécessaire fiabilisation des états civils.

Concernant l'information et l'aide apportée aux agents sur les questions relatives au PAS, la direction locale bien en peine d'apporter des réponses satisfaisantes s'est cantonnée à renvoyer les agents vers les Foires aux questions, vers les informations publiques présentes sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), vers les stages qui sont mis en place pour les agents des SIP et SIE.

Pour ce qui est des usagers, des campagnes publiques d'information seront déployées. Les usagers pourront s'adresser aux centres de contacts qui vont être dédiés au PAS.

Un constat s'impose. Face à un tel niveau d'impréparation de la part de la direction générale pour une réforme de si grande ampleur, les agents vont devoir une nouvelle fois se débrouiller tout seuls sur le champ de bataille, sans moyen supplémentaire et avec des charges de travail en augmentation, dans des conditions de travail de plus en plus difficiles. Les agents doivent de plus en plus s'adapter à un environnement multitâches (gérer la fiscalité, faire de l'assistance informatique et gérer le contact humain).

La direction générale veut imposer coûte que coûte et à marche forcée sa réforme du PAS sans se soucier des conséquences futures en matière de désorganisation des services et abandonne en rase campagne ses agents. C'est tout simplement scandaleux.

Concernant les autres aspects de la campagne IR (bilan campagne 2016/campagne 2017) :

Pour ce qui est de l'accueil du public, l'administration a constaté lors de la campagne 2016 une diminution du nombre de personnes reçues au guichet.

Les OS ont précisé que l'accueil physique commençait bien avant la date de début officielle de la campagne et se poursuivait jusqu'à la date de dépôt des déclarations internet. De plus, l'accueil revêt un caractère multiforme (téléphone, courriels, accueil physique ...) . Tous ces instruments de mesure mis en avant par la direction sont peu fiables. Une chose est sûre : les collègues sont de plus en plus sollicités par le biais de canaux multiples.

Pour la participation des services autres que les SIP à la campagne IR 2017, la direction a réaffirmé que cette participation s'exerçait sur la base du volontariat. Cette précision sera communiquée aux chefs de services.

De même, la direction locale a indiqué que le délai de réponse aux courriels restait de 5 jours, même si les messages d'accusé de réception adressés aux redevables indiquaient une réponse dans les 48 H.

FO DGFIP restera particulièrement vigilant quant au respect de ces consignes et interviendra en cas de pression exercée sur les agents par les chefs de services .

D'autres points ont été évoqués quant au travail des SIP en matière de fiabilisation des locaux d'habitation avec la mise à jour des invariants pour la taxe d'habitation. Des problèmes concernant le traitement des listes de redevables adressés aux bailleurs sociaux sont apparus. La DG a en effet demandé à ces bailleurs sociaux des mises à jour concernant les locaux d'habitation, mise à jour qui n'ont pas toutes été effectuées .

La direction locale a admis que l'opération menée vis à vis de ces bailleurs sociaux n'avait pas été très satisfaisante.

La direction locale a réaffirmé que la priorité restait la campagne IR et qu'aucune pression ne serait exercée sur les services pour l'opération de mise à jour des locaux TH.

#### Vote sur le dispositif de la campagne IR 2017:

Vote contre unanime des 3 OS : Solidaires, CGT et FO

#### Protocole PCR/SIP

La DRFIP Paris a présenté au CTL le protocole PCR/SIP retenu sur Paris, document destiné à organiser les relations et à répartir les tâches entre les pôles de contrôle des revenus et du patrimoine (PCR) et les SIP.

Dans sa déclaration liminaire, la délégation FO DGFIP a rappelé son opposition à la mise en place des PCR et à la séparation des opérations de gestion et de contrôle des dossiers.

Le protocole présenté s'inspire largement du protocole cadre prévu par la note DG du 21/06/2016 et se veut généraliste et peu précis sur beaucoup de sujets.

FO DGFIP a rappelé que ce type de document ne prenait pas en compte la situation réelle d'un grand nombre de SIP qui faute de moyens suffisants (avec les suppressions d'emplois chroniques dans ces services) ne peuvent plus assurer les missions de gestion et encore moins les missions de contrôle en particulier les dossiers infra DFE.

Ce protocole risque de poser des problèmes liés à l'application et/ou à l'interprétation des textes puisque pas moins de 6 rubriques prévoient des compétences partagées entre les deux services. Qui va décider que telle ou telle question est complexe ou non ou que tel contentieux est complexe?

La direction locale s'en remet, en cas de conflit qui pourrait survenir quant à l'interprétation des textes, au «bon sens» des différents acteurs. Nous voilà rassurés.

FO a rappelé son inquiétude quant au maintien du contrôle et du contentieux au sein des SIP et a indiqué que la direction locale s'était engagée lors d'un précédent CTL à maintenir des cellules CSP dans les SIP.

La direction a précisé qu'elle souhaitait maintenir les cellules CSP ou des agents en SIP pour le contrôle des infra DFE. Une note a été envoyée aux chefs de services en ce sens.

Une question fondamentale subsiste toutefois. Quels moyens vont être alloués aux SIP pour effectuer toutes ces tâches de contrôle ?

La direction locale s'est engagée à faire un bilan sur la mise en application de ce protocole d'ici un an. Un point étape devrait être fait d'ici huit à neuf mois.

#### Vote sur le protocole PCR/SIP :

Vote unanime contre des 3 OS : Solidaires, CGT, FO

#### Questions diverses :

- La direction a précisé la situation administrative des agents du PRS PFP2 , service actuellement sur le site du 15ème Beuret et qui doit déménager en juin 2017 sur le site de Tolbiac (13ème arrdt) pour une installation officielle au 01/09/2017.

Les agents qui ne souhaitent pas suivre leur mission au PRS dans le 13ème arrdt devront néanmoins s'installer provisoirement sur le site Tolbiac pendant deux mois (juillet et août 2017) avant de retourner dans le 15ème arrdt au 01/09/2017.

Durant cette période, les agents concernés recevront une lettre de mission pour rejoindre le 13ème arrdt.

FO considère que ce va-et-vient des agents entre Tolbiac et Beuret est inadmissible. La direction doit organiser le déménagement au 01/09/2017 de manière à ce que les agents ne subissent pas des contraintes de trajet pendant deux mois.

- précision apportée par le service RH de la direction : une personne recrutée au titre du service civique est autorisée à participer à une heure mensuelle d'information (HMI) syndicale. Information confirmée par la direction générale.